

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2022
Délibération n°2022/094

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mrs Damien BLANC et Frédéric DRAVET

Convocation du : 07 novembre 2022 - Affichage du : 07 novembre 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
18 NOV. 2022
RÉCÉPISSÉ

**OBJET : AUTORISATION DE SURVOL DU DOMAINE PUBLIC
PERMIS DE CONSTRUIRE N° 073 161 22 M 1005**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Julien DJALTI a déposé un permis de construire référencé PC 073 161 22 M 1005 au Villard sur les parcelles L 2175, 222, 223, 2222, 2379 pour l'aménagement d'un logement.

Un débord de toits et de balcons sur le domaine public (rue du Moulin – voirie n° 11) est constaté (voir plans joints) et dès lors il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du gestionnaire du domaine public, à savoir la Commune de MONTAGNY, pour que son permis de construire soit instruit par la DDT de la SAVOIE.

Lors du Conseil municipal du 06 septembre 2022, ce point a fait l'objet d'un refus du Conseil municipal (7 voix CONTRE, 2 voix POUR et 3 ABSTENTIONS).

Suite à une visite sur place en présence de Monsieur DJALTI, Monsieur le Maire et du Premier Adjoint, il a été constaté que la hauteur des balcons et toitures est supérieure à 4m50.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE et **AUTORISE** le survol du domaine public pour le débord de toits et de balcons dans le cadre du permis de construire référencé PC 073 161 22 M 1005 au nom de M. Julien DJALTI, déposé pour l'aménagement d'un logement sur le territoire de la Commune de MONTAGNY.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 18 NOV. 2022*

Le Maire,

Roland DRAVET



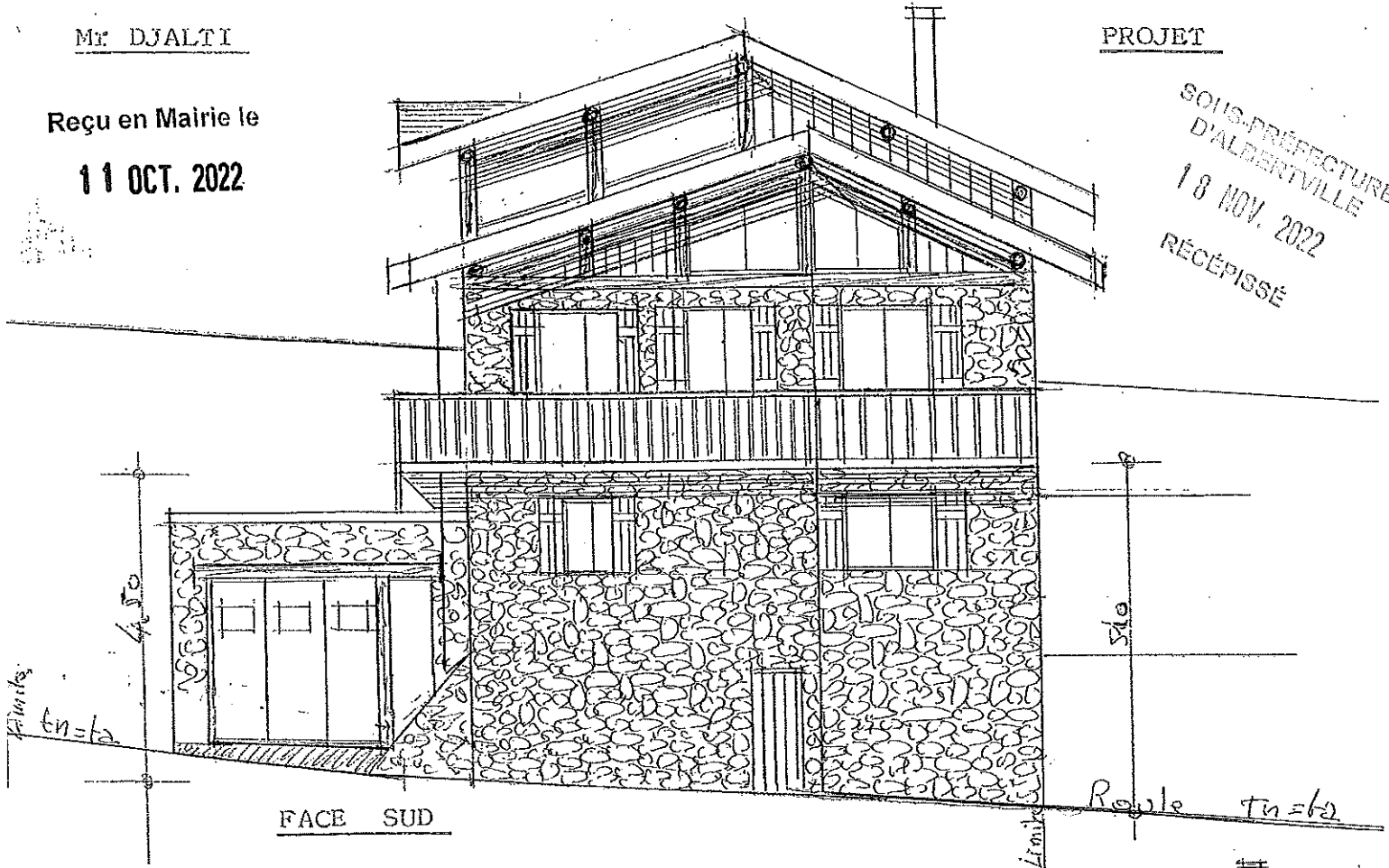
Mr DJALTI

PROJET

Reçu en Mairie le

11 OCT. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
18 NOV. 2022
RÉCÉPISSÉ



FACE EST

1 cm/m